



CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Ponthaux sont convoqués en Assemblée communale ordinaire

**le mercredi 16 mai 2018 à 20h00
à la salle communale.**

TRACTANDA :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2017. Le procès-verbal est à disposition du public à l'Administration communale, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet www.ponthaux.ch, rubrique « Bulletin d'information ». Il ne sera pas lu en assemblée.

2. Comptes 2017

2.1. Présentation des comptes de Fonctionnement.

2.2. Présentation des comptes d'Investissements.

Lecture du rapport de la fiduciaire Fidexpert SA Fribourg, organe de révision externe, et de la commission financière. Approbation des comptes.

3. Nouveaux investissements

3.1. Rénovation de la cuisine de la salle communale.

Rapport de la commission financière et approbation.

4. Approbation du règlement scolaire (consultable sur le site internet ou à l'administration communale).

5. Divers

Le Conseil communal

Le Mot du ...

En ce début d'année, mes collègues du conseil communal et moi-même sommes heureux de pouvoir vous présenter des comptes positifs, meilleurs que prévus lors du budget.

J'ai également le plaisir de vous informer de l'avancée des différents dossiers qui occupent votre conseil communal.

Le cercle scolaire va s'agrandir avec l'arrivée de la commune de Corserey. La nouvelle organisation, prévoyant le déménagement de certaines classes, se met en place et tout sera prêt dès la prochaine rentrée scolaire pour accueillir les élèves des cinq villages. Je saisis cette occasion pour remercier les conseillères et conseillers des quatre communes, la responsable d'établissement, la secrétaire du cercle scolaire, les enseignants et toutes les personnes qui ont de près ou de loin œuvré à la mise en place de cette importante structure. La charge de travail a été très importante mais assurée avec sérieux et efficacité.

La rénovation de nos routes communales se poursuit par la réfection du tronçon entre Ponthaux et Nierlet, de la route de Montagny, de la route des Trois-Sapins ainsi que du chemin en Boulé à Nierlet.

Nos différents plans, tels que le plan d'aménagement local (PAL) ou le plan des infrastructures d'eau potable (PIEP) mis en consultation, sont en cours d'examen final dans les services cantonaux.

L'assainissement de notre butte de tir est également toujours d'actualité, le service de l'environnement ayant demandé un complément d'investigation.

Vous pourrez constater en feuilletant notre bulletin d'information que nous projetons de réaménager la cuisine de notre salle communale qui après 18 ans d'utilisation a besoin d'être rénovée notamment avec des appareils plus performants.

Enfin, je tiens à remercier mes collègues du conseil communal et le personnel pour leur collaboration active et vous souhaite d'ores et déjà un bel été.

Pierre Bourgnon, syndic

Résultats financiers 2017

Fonctionnement et Investissements

Fonctionnement par dicastère

Préambule

Les comptes de fonctionnement de l'exercice 2017 sont clôturés avec un bénéfice de Fr. 26'753.69 après amortissements supplémentaires non budgétés pour un montant de Fr. 213'439.15.

La perte estimée au budget s'élevait à Fr. 48'308.60.

Si certaines charges sont en augmentation par rapport au budget prévu, l'encaissement de recettes fiscales supplémentaires cette année encore a permis de dégager ce résultat supérieur aux attentes.

Des amortissements supplémentaires ont été effectués principalement pour des corrections de valeurs au bilan.

Nous vous soumettons ci-après, une analyse des principales fluctuations.

Fonctionnement par dicastère

► Enseignement et formation

Les participations aux dépenses cantonales des écoles primaires et celles liées au cercle scolaire primaire sont inférieures au budget de Fr. 5'821.00, respectivement de Fr. 7'380.00.

La participation aux dépenses cantonales du cycle d'orientation diminue de Fr. 13'165.00.

Par contre, celle pour les institutions spécialisées pour personnes handicapées augmentent de Fr. 5'609.00.

Il s'agit de charges liées sur lesquelles nous n'avons pas d'influence.

► Bâtiment scolaire et administratif

Les frais d'entretien du bâtiment scolaire ont été supérieurs à la prévision de Fr. 16'846.10. Il s'agit principalement de réparations dues à des dégâts d'eau, remboursés pour une grande part par l'assurance (Fr. 11'056.80). Le dépassement final est de Fr. 5'789.30 dans ce compte.

Le produit du loyer de l'appartement de service est en diminution de Fr. 6'000.00 par rapport au budget. En effet, ces locaux sont utilisés pour l'enseignement scolaire depuis la rentrée 2017/2018.

► Affaires sociales

La participation aux dépenses cantonales pour les institutions spécialisées pour personnes handicapées a augmenté de Fr. 7'015.00.

La participation aux frais cantonaux d'assistance présente une différence de Fr. 33'551.00. Il s'agit d'un ajustement comptable des transitoires des années antérieures. Ce sont également des charges liées sur lesquelles la commune n'a aucune influence.

► Transports et communications

Globalement, les dépenses ont été conformes au budget. A la suite du transfert des travaux d'édilité à des entreprises privées, la vente des véhicules et du matériel a permis de réaliser un gain comptable de Fr. 24'351.95. Il a servi à l'amortissement supplémentaire d'infrastructures routières pour un montant identique.

Fonctionnement par dicastère

► Approvisionnement en eau

Des honoraires d'ingénieurs relatifs à l'établissement du PIEP (plan des infrastructures d'eau potable) ont été payés pour Fr. 5'884.05. Ce plan est mis en consultation à partir d'avril 2018. Il devra encore être adopté par le canton dans le courant de cette année.

Non prévus au budget, ces frais supplémentaires engendrent une diminution de l'attribution au fonds de réserve pour un montant équivalent.

Le montant global de Fr. 39'314.50 a été attribué à la réserve, ce chapitre ne pouvant générer de bénéfice.

► Epuration des eaux

Le produit des taxes d'épuration a été supérieur au budget de Fr. 74'000.00. Cette différence provient du fait que seule une évaluation générale des recettes a été calculée lors de l'établissement du budget. Cependant, les montants effectivement encaissés correspondent au plan financier calculé pour couvrir les futurs investissements et renouvellement des infrastructures.

Un amortissement supplémentaire de Fr. 55'000.00 a été effectué sur la pompe de la STAP (station de pompage), payée en 2011 avec les liquidités de la commune mais figurant encore dans les actifs du bilan au prix d'achat.

Enfin, le montant de Fr. 16'779.20 a été attribué à la réserve, ce chapitre ne pouvant légalement pas être bénéficiaire.

► Ordures ménagères

Le dépassement de Fr. 3'434.00 dans le compte « entretien et rénovation des installations » concerne l'achat d'un équipement de télésurveillance de la déchetterie.

Fonctionnement par dicastère

► Finances et impôts

Nous constatons qu'à la suite de l'augmentation démographique de la commune, les impôts sur le revenu et la fortune sont en augmentation pour cette année.

L'impôt sur le revenu est supérieur aux prévisions du Service cantonal des contributions de Fr. 105'967.00 et celui sur la fortune de Fr. 28'172.00.

Quant aux impôts prélevés à la source et aux impôts spéciaux tels que l'impôt sur les prestations en capital ou celui sur les gains immobiliers, comme toujours très fluctuants et difficilement prévisibles, ils sont globalement en augmentation de Fr. 61'480.00 pour 2017.

En revanche, les créances irrécupérables ont été plus élevées que prévues de Fr. 22'480.00.

Nous avons également procédé à des amortissements supplémentaires non obligatoires, en anticipation de l'entrée en vigueur du nouveau modèle de comptes harmonisés (dit MCH2) pour un montant total de Fr. 213'349.15.

Ces amortissements ont été utilisés pour réévaluer certains actifs figurant au bilan pour un montant supérieur à leur valeur réelle.

Le montant budgété pour les dépenses non spécifiées a été utilisé :

- Pour une participation au financement des nouveaux abris pour footballeurs au bord du terrain de foot pour Fr. 6'000.00.
- Pour l'aménagement floral devant l'église et la mise en place des fontaines à l'école et à la chapelle de Nierlet pour Fr. 1'975.05.
- Pour la pose d'un revêtement de sol dans une salle de classe pour Fr. 7'139.30 et la réparation de la place de jeux Fr. 758.15.
- Pour le nouveau site internet pour Fr. 4'000.00.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	236'872.30	23'246.45	235'880.00	22'900.00	221'717.10	22'451.85
01	Assemblée communale, Conseil communal, comm.	49'960.50		56'080.00		55'392.95	
01.300.0	Traitement et jetons du Conseil communal	40'000.00		40'000.00		40'000.00	
01.300.1	Jetons et frais de la Commission financière	330.00		300.00		490.00	
01.300.2	Rémunération des scrutateurs	279.00		1'500.00		1'722.30	
01.300.5	Honoraires, frais et étude de fusion			1'000.00			
01.310.0	Frais de publications, annonces	697.95		2'000.00		636.00	
01.317.0	Dédommagements (déplacements, représent.)	831.00		2'500.00		3'257.90	
01.318.0	Frais de convocations	4'042.60		5'000.00		5'526.75	
01.318.1	Fiduciaire, contrôle des comptes	3'779.95		3'780.00		3'760.00	
02	Administration générale	186'911.80	23'246.45	179'800.00	22'900.00	166'324.15	22'451.85
02.301.0	Traitement du personnel administratif	96'706.35		94'700.00		78'850.85	
02.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI	22'360.75		23'300.00		23'438.85	
02.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance (LPP)	19'678.00		17'400.00		15'610.10	
02.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents	6'466.20		6'800.00		7'563.50	
02.309.0	Frais de cours, d'instruction etc.	2'645.50		2'000.00		3'034.80	
02.310.0	Fournitures de bureau	4'615.30		5'500.00		4'041.80	
02.311.0	Achats de machines et de mobilier de bureau	5'816.80		5'700.00		5'596.95	
02.312.0	Eau, énergie, combustible	534.85		600.00		498.80	
02.315.0	Entretien des machines et du mobilier	11'317.20		10'000.00		11'636.30	
02.317.0	Frais de réceptions et de délégations	2'871.30		2'000.00		2'608.05	
02.318.0	Assurances diverses, RC, mobilier, etc.	3'836.65		4'000.00		3'871.55	
02.318.1	Frais administratifs (ports, tél. etc.)	7'946.60		6'000.00		7'650.90	
02.318.2	Emoluments de chancellerie	576.60		1'000.00		611.70	
02.319.0	Cotisations aux associations	1'310.00		800.00		1'310.00	
02.320.0	Conférence des syndics	229.70					
02.431.0	Emoluments administratifs		1'416.00		2'000.00		1'243.00
02.433.0	Participation du Cercle scolaire pour photocopies école		542.80		500.00		1'000.00
02.436.1	Retenues sociales sur salaires AVS-AC		8'223.10		8'000.00		7'572.70
02.436.2	Retenues sociales sur sal. Coll. mal. racc.		1'307.50		1'400.00		1'233.55
02.436.3	Retenues sociales sur salaires LPP		8'623.35		8'700.00		8'652.60
02.439.1	Recettes bulletin d'information		3'000.00		2'300.00		2'750.00
02.460.0	Redistribution de la taxe CO2		133.70				

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	29'055.60	14'927.70	31'928.90	14'000.00	33'096.15	14'378.20
12	Justice	14'500.00		14'900.00		17'445.45	
12.352.0	Part.au service intercommunal des curatelles	14'500.00		14'900.00		17'445.45	
14	Police du feu	10'252.40	14'927.70	11'930.00	14'000.00	10'372.90	14'378.20
14.352.0	Frais de répartition intercommunaux	10'252.40		11'930.00		10'372.90	
14.430.0	Taxes d'exemption sapeur-pompier		14'927.70		14'000.00		14'378.20
15	Militaire	2'160.00		3'100.00		2'094.00	
15.315.0	Entretien d'installations de tir	2'160.00		2'100.00		2'094.00	
15.315.1	Assainissement installations de tir			1'000.00			
16	Protection civile	2'143.20		1'998.90		3'183.80	
16.352.0	Frais de répartition intercommunaux	951.60		708.00		1'426.10	
16.352.1	Participation frais cantonaux PC	1'191.60		1'290.90		1'757.70	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'215'019.43	449'871.18	1'137'146.45	365'012.00	1'215'528.59	460'636.74
20	Ecole enfantine	53'084.05		54'039.70		53'731.50	
20.351.0	Participation aux dépenses cantonales	53'084.05		54'039.70		53'731.50	
21	Cycle scolaire obligatoire	540'086.19	21'928.70	562'978.90	16'200.00	553'270.10	21'871.20
21.315.0	Entretien mobilier et matériel			1'000.00			
21.351.0	Particip.aux dép. cant. écoles primaires	204'857.15		210'678.90		205'192.20	
21.352.0	Participation au cercle scolaire primaire	62'219.99		69'600.00		62'922.10	
21.352.1	Participation cycle d'orientation	236'035.00		249'200.00		245'129.00	
21.352.4	Participation Accueil extra-scolaire	36'449.05		32'400.00		40'026.80	
21.366.0	Camp de ski, patrouille et promenades scol.	525.00		100.00			
21.433.0	Particip.des parents à l'Accueil extra-scolaire		21'928.70		16'200.00		21'871.20
210	Cercle scolaire Prez-Noréaz-Ponthaux	408'485.68	408'485.68	334'412.00	334'412.00	420'532.59	420'532.59
210.301.0	Traitement des chauffeurs de bus scolaire	119'662.20		100'000.00		102'210.65	
210.301.1	Traitement de pour tenue comptabilité	2'000.00				2'000.00	
210.303.0	Cotisations aux ass. sociales AVS-APG-AC-AI - Cercle scol.	15'283.20		15'000.00		12'853.85	
210.304.0	Cotisations aux caisses de prévoyance (LPP) - Cercle scol.	2'216.05		2'000.00		2'027.35	
210.305.0	Cotisations assurances maladie et accidents - Cercle scol.	4'525.00		5'000.00		4'339.40	
210.309.0	Frais de cours, d'instruction etc.	5'185.00					
210.310.0	Fournitures scolaires (y.c. budget maîtresses)	73'408.07		50'642.00		142'674.04	
210.310.1	Achat du mobilier, machines et matériel d'enseignement	10'144.30					
210.311.0	Ordinateurs et Matériel Informatique	4'742.20		4'500.00		4'413.85	
210.315.0	Entretien des machines et du mobilier	1'083.51		2'000.00		830.90	
210.316.0	Photocopieuse (maintenance, papier, leasing)	19'786.45		12'000.00		14'000.50	
210.316.0	Location salle de classes et de gym	18'873.00					
210.317.0	Frais de réception, délégations	5'204.70		4'000.00		2'398.75	
210.317.1	Défraiement back office secrétaire, président, resp. établis	1'500.00		1'500.00		6'141.40	
210.317.2	Responsable d'établissement matériel et defraielement	1'037.00		1'500.00		675.00	
210.318.0	Bus scolaire (entretien,essence,impôts,ass.,rép.,pneus..)	51'435.90		35'000.00		32'616.90	
210.318.1	Frais de port, téléphone, internet...	2'795.35		2'500.00		1'224.90	
210.318.2	Divers	5'492.20		5'000.00		4'051.80	
210.318.3	Travaux secrétariat	4'767.00		4'500.00			
210.322.0	Intérêts des dettes bus scolaire	2'277.00		5'371.65		2'833.70	
210.330.0	Amortissements du mobilier et machine	2'957.35		24'000.00		27'918.15	
210.352.0	Amortissement des bus scolaire	26'565.00		32'825.00		32'050.80	
210.365.0	Camp de ski	12'330.00		11'970.00		10'800.00	
210.365.1	Activité pour EE1 EE2 1-2 P compens. camp ski	3'460.00		3'300.00		2'540.00	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
210.390.1	Amortissement bus scolaire	11'175.00		11'175.00		11'175.00	
210.390.2	Imputation interne intérêts bus scolaires Ponthaux	580.20		628.35		755.65	
210.436.1	Retenues sociales sur salaires AVS-AC - Cercle scol.		5'975.05		5'000.00		5'195.10
210.436.2	Retenues sociales sur sal. Coll.mal. +acc. - Cercle scol.		1'077.80		1'000.00		926.80
210.436.3	Retenues sociales sur salaires LPP - Cercle scol.		1'227.60		1'000.00		878.40
210.452.0	Remb. de commune de Prez, frais scolaire		47'513.53		18'603.52		51'917.71
210.452.1	Remb. de commune de Noréaz, frais scolaire		83'612.47		54'480.86		77'392.74
210.452.2	Remb. de commune de Ponthaux, frais scolaire		73'331.48		69'627.32		99'696.79
210.452.3	Remboursement cantonal bus scolaire DICS		195'747.75		184'700.30		184'525.05
22	Ecoles spécialisées	124'909.30		119'230.45		111'983.05	
22.351.0	Contrib.aux services auxiliaires scolaires	4'742.85		4'663.15		3'809.55	
22.351.1	Instit.spécial. pour pers.handic. - école spécialisées	97'177.15		91'567.30		86'747.95	
22.366.0	Contrib. cours spéc. (logopéd., psychol.)	22'989.30		23'000.00		21'425.55	
23	Formation professionnelle	9'305.55		9'400.00		10'373.35	
23.351.0	Participation à l'Office cantonal	7'305.55		8'000.00		8'573.35	
23.366.0	Bourses d'apprentissage et d'études	2'000.00		1'400.00		1'800.00	
29	Bâtiment scolaire et administratif	79'148.66	19'456.80	57'085.40	14'400.00	65'638.00	18'232.95
29.300.0	Jetons et frais de la Commission scolaire	630.00		1'500.00		1'170.00	
29.301.0	Traitement du personnel de conciergerie	19'256.80		17'500.00		18'837.50	
29.311.0	Achat mobilier	792.75		1'500.00		1'397.20	
29.312.0	Electricité, eau, combustible	10'449.70		9'000.00		11'199.60	
29.313.0	Achat fournitures, marchandises	1'204.95		1'300.00		1'758.50	
29.314.0	Frais d'entretien des bâtiments	26'846.11		10'000.00		14'867.80	
29.315.0	Entretien des machines et du mobilier	59.00				399.60	
29.318.0	Assurances diverses, mobilier, ECAB	3'058.95		3'050.00		3'066.30	
29.318.1	Frais d'honoraires et urbanistes	1'143.60					
29.390.0	Imputation interne des intérêts rénov.école	3'846.80		3'370.20		3'076.30	
29.390.1	Imputation interne amortissement rénov.école	11'860.00		9'865.20		9'865.20	
29.427.0	Loyer appartement de service		8'400.00		14'400.00		14'400.00
29.436.0	Remboursement divers et d'assurances		11'056.80				3'832.95

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	27'659.20	250.00	30'050.00		79'164.00	50'350.00
30	Culture	20'563.30		23'900.00		22'448.55	
30.351.0	Participation aux dépenses du Conservatoire	13'603.30		16'400.00		15'548.55	
30.352.0	Participation Bibliothèque régionale Avry	6'860.00		7'000.00		6'900.00	
30.365.0	Dons aux sociétés à but culturel	100.00		500.00			
34	Sports	6'417.05		5'450.00		4'934.50	
34.301.0	Traitement personnel d'entretien	1'287.50		2'450.00		2'434.50	
34.314.0	Entretien terrain de football	2'579.55		500.00			
34.365.0	Dons aux sociétés sportives	2'550.00		2'500.00		2'500.00	
39	Culte, église	678.85	250.00	700.00		51'780.95	50'350.00
39.301.0	Traitement personnel conciergerie	300.00		300.00		300.00	
39.312.0	Frais électricité, chauffage	128.85		100.00		100.05	
39.313.0	Achat fournitures, marchandises			100.00		80.90	
39.314.0	Frais d'entretien Chapelle de Nierlet			200.00			
39.380.0	Versement au fonds de réserve Chapelle	250.00				51'300.00	
39.469.0	Dons pour rénovation chapelle Nierlet		250.00				50'350.00

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	SANTE	221'453.20	1'320.10	228'937.00	4'500.00	214'754.90	1'937.05
40	Hôpitaux	6'148.45		7'637.55		7'139.00	
40.351.0	Participation aux dépenses cantonales	748.75		637.55		690.95	
40.352.0	Particip.à l'Association pour l'ambulance	5'399.70		7'000.00		6'448.05	
41	Homes médicalisés	165'946.35		167'449.45		161'599.20	
41.351.0	Particip.subv. cant. des soins spéciaux	108'795.85		110'649.45		104'133.50	
41.352.0	Particip.au home médicalisé	-246.15				-603.35	
41.352.1	Particip.aux frais des homes (CODEMS)	57'396.65		56'800.00		58'069.05	
44	Soins ambulatoires	47'511.00		47'350.00		42'956.55	
44.352.1	Particip.aux indem. forfaitaires RSS	20'530.30		19'200.00		19'420.70	
44.352.2	Particip.aux frais de ~Passe-Partout~	240.55		250.00		245.35	
44.365.0	Particip.serv.soins à domicile RSS	24'339.15		25'500.00		20'875.50	
44.365.1	Part.puériculture	2'401.00		2'400.00		2'415.00	
46	Service médical des écoles	1'847.40	1'320.10	6'500.00	4'500.00	3'060.15	1'937.05
46.351.1	Service dentaire	1'487.40		5'000.00		2'160.15	
46.351.2	Visites médicales	360.00		1'500.00		900.00	
46.433.0	Particip.des parents aux soins dentaires		1'320.10		4'500.00		1'937.05

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	AFFAIRES SOCIALES	330'605.80	2'484.00	356'794.65	2'720.00	353'905.75	6'264.00
50	AVS/APG/AI/Assurance chômage	478.00					
50.351.0	Part.ass. soc. AVS, APG, AI, AC	478.00					
54	Structures d'accueil à la petite enfance	33'702.55	2'484.00	31'800.00	2'720.00	34'063.15	6'264.00
54.365.0	Subv.aux crèches et garderies d'enfants	23'191.00		22'000.00		19'411.95	
54.365.1	Subventions aux mamans de jour	1'163.25		3'000.00		467.85	
54.365.2	Subvention aux écoles maternelles	9'348.30		6'800.00		14'183.35	
54.433.0	Part.des parents aux écoles maternelles		2'484.00		2'720.00		6'264.00
55	Invalidité	171'690.25		164'674.60		161'745.35	
55.351.0	Part.aux dép.cant.instit.spéc.et handicapés	171'690.25		164'674.60		161'745.35	
58	Assistance	124'735.00		160'320.05		158'097.25	
58.300.0	Jetons et frais de la Commission					40.00	
58.351.0	Participation aux frais cant. d'assistance	31'879.15		65'431.05		62'924.90	
58.351.1	Part.aux avances s/contrib.d'entr.n.recup.	3'889.20		4'283.85		3'837.15	
58.351.2	Aide aux victimes d'infractions	1'290.30		1'313.05		1'175.45	
58.351.3	Part.aux alloc.familiales pour non-actifs	5'468.80		5'251.10		4'298.40	
58.351.4	Contrib.communes au Fonds cant.de l'emploi	10'845.00		10'500.00		10'290.00	
58.352.0	Participation au Service social Sarine Ouest	68'193.55		70'041.00		72'554.35	
58.366.1	Action de Noël et St-Nicolas	3'169.00		3'500.00		2'977.00	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	152'126.35	24'351.95	150'999.80		152'377.75	
62	Routes communales et génie civil	132'292.35	24'351.95	130'516.80		133'610.85	
62.301.0	Traitement du personnel édilitaire	7'356.00		13'900.00		13'912.50	
62.301.1	Traitement personnel édilitaire remplaçant			5'000.00		400.00	
62.312.0	Eclairage public	3'856.30		4'000.00		2'704.85	
62.312.2	Eclairage public (maintenance)					1'544.35	
62.313.0	Achat fournitures, marchandises	1'980.75		2'500.00		1'224.20	
62.313.1	Achat carburant	1'274.35		2'000.00		2'248.85	
62.314.0	Entretien des routes et de l'éclairage	14'402.95		15'000.00		24'337.35	
62.314.01	Entretien des routes (travaux de tiers)	6'785.00					
62.314.1	Déblaiement, sablage et protect. hivernale	6'274.60		5'000.00		3'388.90	
62.314.11	Déblaiement et protect. hivernale (travaux de tiers)	12'509.30					
62.315.0	Entretien des véhicules et machines	5'856.15		4'000.00		4'973.55	
62.318.1	Assurances véhicules	1'441.40		2'500.00		2'668.60	
62.319.0	Impôts sur les véhicules	1'287.45		2'500.00		2'263.00	
62.390.0	Imputation interne des intérêts	8'228.10		8'882.70		8'710.60	
62.390.1	Imputation interne des amortissements	61'040.00		65'234.10		65'234.10	
62.424.0	Gain comptable		24'351.95				
64	Chemin de fer fédéraux	4'528.00		4'529.00		4'428.00	
64.351.0	Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	4'528.00		4'529.00		4'428.00	
65	Trafic régional	15'306.00		15'954.00		14'338.90	
65.316.0	Location CFF Grolley (vélos)			200.00			
65.351.0	Particip. des communes au trafic régional	15'306.00		15'754.00		14'338.90	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	353'466.32	332'352.30	276'409.60	253'500.00	306'552.65	282'317.28
70	Approvisionnement en eau	88'871.90	88'871.90	84'500.00	84'500.00	81'224.80	81'224.80
70.301.0	Traitement du personnel	1'103.50		2'100.00		2'087.00	
70.312.0	Achats d'eau	33'322.10		33'000.00		31'628.40	
70.314.0	Entretien et rénovation des installations	8'657.70		12'000.00		11'266.60	
70.318.0	Frais d'analyse d'eau	590.05		350.00		316.00	
70.318.3	Frais d'honoraires	5'884.05				13'616.00	
70.380.0	Réserve	39'314.50		37'050.00		22'310.80	
70.402.0	Taxes de défense-incendie (hydrants)		35'785.05		32'500.00		35'293.15
70.434.0	Location compteurs		7'987.40		7'000.00		7'110.35
70.435.0	Ventes d'eau		45'099.45		45'000.00		38'821.30
71	Protection des eaux	174'034.35	174'034.35	100'000.00	100'000.00	131'112.35	131'112.35
71.301.0	Traitement du personnel	4'413.50		7'300.00		8'347.50	
71.306.0	Travaux de tiers (contrôle, entretien, alarme)	2'680.75					
71.312.0	Electricité, téléphone, eau, combustibles	4'310.40		7'000.00		4'912.30	
71.314.0	Entretien et rénovation des installations	5'190.50		5'000.00		10'570.50	
71.318.0	Honoraires	974.70					
71.318.1	Assurances diverses	1'250.10		1'200.00		1'210.05	
71.318.2	Frais administratifs divers	99.90				1'787.75	
71.319.0	TVA taux forfaitaire	5'823.95					
71.332.0	Amortissements supplémentaires	55'000.00					
71.351.0	Part aux frais de lutte contre hydrocarb.			200.00			
71.352.0	Participation à la STEP Grolley	56'911.75		42'000.00		50'070.75	
71.380.0	Attribution à la réserve	16'779.20		13'317.90		33'389.95	
71.390.0	Imputation interne des intérêts	5'419.60		5'898.75		5'540.20	
71.390.1	Amortissement du réseau d'épuration	15'180.00		18'083.35		15'283.35	
71.434.0	Taxes d'utilisation		174'034.35		100'000.00		131'112.35
72	Ordures ménagères	77'869.27	64'736.05	75'800.00	65'000.00	81'938.90	65'840.13
72.301.0	Traitement personnel	5'944.00		7'300.00		7'519.10	
72.313.0	Achats sacs et clips, y compris taxes	2'183.45		3'000.00		1'576.25	
72.314.0	Entretien et rénovation des installations	3'934.17		500.00		35.65	
72.318.0	Frais de ramassage, décharge, vidange bennes	66'807.65		65'000.00		72'807.90	
72.434.0	Taxes d'utilisation (voirie)		33'480.00		32'000.00		33'420.00
72.434.2	Taxes sur déchets		27'612.05		29'000.00		28'304.83
72.435.0	Vente sacs et clips, y compris taxes		3'644.00		4'000.00		4'115.30

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
74	Cimetière	4'376.95	500.00	5'461.60	1'000.00	4'427.20	100.00
74.301.0	Salaires personnel d'entretien	1'335.95		1'750.00		1'390.85	
74.313.0	Achat fournitures, marchandises						
74.314.0	Frais d'entretien			100.00			
74.390.0	Imputations internes Rénovation cimetière	851.00		500.00			
74.390.1	Imputation interne amortissement Rénovation cimetière	2'190.00		921.60		846.35	
74.434.0	Taxes d'entrées et de concessions		500.00	2'190.00		2'190.00	
					1'000.00		100.00
75	Correction des eaux et endiguements			1'000.00		170.00	
75.314.0	Entretien cours d'eau			1'000.00		170.00	
79	Aménagement du territoire	8'313.85	4'210.00	9'648.00	3'000.00	7'679.40	4'040.00
79.300.0	Jetons et frais des Commissions	810.00		500.00		670.00	
79.318.0	Honoraires des urbanistes	672.50		2'000.00		6'134.50	
79.351.0	Planification régionale	201.80				146.25	
79.390.0	Imputations internes intérêts PAL	644.55		698.00		728.65	
79.390.1	Imputations internes amortissements PAL	5'985.00		6'450.00			
79.431.0	Autorisations de construire		4'210.00		3'000.00		4'040.00

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ECONOMIE	7'621.60		6'700.00		2'876.00	
81	Forêts et vignes	7'621.60		6'700.00		2'876.00	
811	Exploitation	7'621.60		6'700.00		2'876.00	
811.301.0	Traitement du personnel d'exploitation	200.00		200.00		200.00	
811.314.1	Entretien de la forêt	1'835.50		900.00			
811.351.0	Regroupement régional forestier	2'886.85		2'900.00			
811.352.0	Forêts-Sarine	2'699.25		2'700.00		2'676.00	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS	567'325.09	2'319'154.90	333'999.65	2'077'905.45	543'028.98	2'303'562.14
90	Impôts	44'195.65	1'836'523.85	13'700.00	1'588'100.00	46'294.45	1'736'028.19
90.318.0	Frais de rappels et de poursuites	9'526.05		5'000.00		4'097.50	
90.318.1	Frais de perception d'impôts	1'652.20		1'700.00		1'716.35	
90.319.0	Remboursements d'impôts	77.50				18.15	
90.319.1	Impôts non récupérables	27'483.80		5'000.00		34'597.70	
90.320.0	Intérêts rémunérateurs	5'456.10		2'000.00		5'864.75	
90.400.0	Impôt sur le revenu (personnes physiques)		1'355'967.10		1'250'000.00		1'269'884.00
90.400.1	Impôt sur la fortune (personnes physiques)		108'172.75		80'000.00		76'247.85
90.400.2	Impôt à la source		21'031.30		7'500.00		41'253.73
90.400.4	Impôt sur les prestations en capital		50'388.00		11'000.00		31'397.46
90.401.0	Impôt sur le bénéfice (personnes morales)		25'597.30		6'000.00		5'706.85
90.401.1	Impôt sur les fonds propres (pers. morales)		3'817.45		3'500.00		2'357.45
90.402.0	Contributions immobilières		147'121.55		140'000.00		146'350.50
90.403.0	Impôt sur les gains immobil. et plus-values		23'554.15		15'000.00		93'397.50
90.404.0	Impôt sur les mutations		36'151.20		15'000.00		9'555.00
90.405.0	Impôt sur les successions et donations				1'000.00		
90.421.0	Intérêts moratoires et compensatoires		11'338.45		8'000.00		10'113.70
90.436.0	Rembour. frais de rappel et poursuites		2'626.30		1'000.00		535.05
90.436.1	Encaissement créances irrécouvrables				500.00		
90.441.0	Part. à l'impôt cantonal sur les véhicules		50'758.30		49'600.00		49'229.10
93	Péréquation financière		239'491.00		239'491.00		239'140.00
93.462.0	Attribution de la péréquation des ressources		198'384.00		198'384.00		198'978.00
93.462.01	Attribution de la péréquation des besoins		41'107.00		41'107.00		40'162.00
94	Gérance de la fortune et des dettes	285'839.79	243'140.05	296'231.65	250'314.45	276'052.03	238'393.95
940	Intérêts et amortissements obligatoires	190'209.70	187'960.25	198'514.45	196'114.45	189'099.96	184'165.05
940.318.0	Frais bancaires et de CCP	2'294.50		2'600.00		2'301.76	
940.322.0	Intérêts des dettes	39'515.30		42'000.00		39'378.35	
940.322.1	Intérêts débiteur (autres)	52.90				2'755.40	
940.330.0	Amortissements obligatoires	148'347.00		153'914.45		144'664.45	
940.420.0	Intérêts des capitaux et impôts anticipés		97.95		200.00		122.25
940.490.0	Imputations internes des amortissements		148'347.00		153'914.45		144'664.45
940.490.1	Imputations internes des intérêts		39'515.30		42'000.00		39'378.35

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
942	Immeubles du patrimoine financier	94'579.34	42'470.20	97'517.20	41'500.00	86'782.57	41'519.30
942.301.0	Salaires concierge salle communale	4'060.00		4'000.00		4'120.00	
942.311.0	Achat mobilier salle communale	15.90		500.00			
942.311.1	Achat mobilier Auberge communale			500.00			
942.312.0	Electr.,eau,combustible salle communale	6'200.35		7'500.00		4'606.85	
942.312.1	Electr.,eau,combustible Auberge communale			1'000.00			
942.312.2	Elect.,eau,combust.abri PC,buv.FC,local feu	2'657.30		3'500.00		1'974.35	
942.313.0	Achat fournitures,march.salle communale	227.55		500.00		324.70	
942.313.1	Achat fournitures,march.Auberge communale			500.00			
942.314.0	Entretien et rénovation salle communale	7'077.79		5'000.00			
942.314.1	Entretien et rénovation Auberge communale	6'851.00		6'000.00		10'587.92	
942.314.2	Entr.,rénov.abri PC,buvette FC, local feu	3'196.80		2'000.00		1'072.20	
942.315.0	Entr.mobilier,installations salle communale	128.00		500.00		466.15	
942.315.1	Entr.mobilier,installat.Auberge communale	324.70		500.00		591.00	
942.318.0	Assurances div.,ECAB,RC salle communale	585.90		600.00			
942.318.1	Assurances div.,ECAB,RC Auberge communale	2'140.90		2'100.00		2'148.70	
942.318.2	Ass.div.,ECAB,RC abri PC,buvette FC,loc.feue	251.10		300.00		253.30	
942.390.0	Imputation interne intérêts salle communale	11'970.50		12'964.00		11'833.55	
942.390.1	Imputation interne intérêts Auberge comm.	6'603.30		7'151.35		6'527.75	
942.390.2	Imputation interne amortiss.salle communale	24'100.00		24'100.35		24'100.35	
942.390.3	Imputation interne amortiss.Auberge comm.	13'517.00		13'516.45		13'516.45	
942.390.5	Imputation interne amortiss. local rangement	3'300.00		3'300.00		3'300.00	
942.390.6	Imputation interne intérêts local rangement	1'371.25		1'485.05		1'359.30	
942.423.0	Locations Auberge		32'500.20		32'500.00		29'500.20
942.423.2	Locations salle communale		9'970.00		9'000.00		11'124.00
942.436.0	Remboursements de tiers, assurances						895.10
943	Autres bâtiments divers	1'050.75	12'709.60	200.00	12'700.00	169.50	12'709.60
943.314.0	Entretien et rénovation	839.80					
943.315.0	Assurances div., ECAB, RC	210.95		200.00		169.50	
943.423.0	Loyers parchets		12'709.60		12'700.00		12'709.60
99	Postes non ventilables	237'289.65		24'068.00		220'682.50	90'000.00
99.319.0	Dépense non spécifiées	19'872.50		20'000.00			
99.332.0	Amortissements supplémentaires	217'417.15		4'068.00		220'682.50	
99.482.0	Prélèvement réserve pour achat bus scolaire						90'000.00

COMPTES DE FONCTIONNEMENT AU 31.12.2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	236'872.30	23'246.45	235'880.00	22'900.00	221'717.10	22'451.85
1	ORDRE PUBLIC	29'055.60	14'927.70	31'928.90	14'000.00	33'096.15	14'378.20
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'215'019.43	449'871.18	1'137'146.45	365'012.00	1'215'528.59	460'636.74
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	27'659.20	250.00	30'050.00		79'164.00	50'350.00
4	SANTE	221'453.20	1'320.10	228'937.00	4'500.00	214'754.90	1'937.05
5	AFFAIRES SOCIALES	330'605.80	2'484.00	356'794.65	2'720.00	353'905.75	6'264.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	152'126.35	24'351.95	150'999.80		152'377.75	
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	353'466.32	332'352.30	276'409.60	253'500.00	306'552.65	282'317.28
8	ECONOMIE	7'621.60		6'700.00		2'876.00	
9	FINANCES ET IMPOTS	567'325.09	2'319'154.90	333'999.65	2'077'905.45	543'028.98	2'303'562.14
	TOTALISATION	3'141'204.89	3'167'958.58	2'788'846.05	2'740'537.45	3'123'001.87	3'141'897.26
	Résultat	26'753.69			48'308.60	18'895.39	

BILAN

- ▀ Les comptes du bilan présentent une fortune nette de Fr. 1'761'930.00, soit une augmentation de Fr. 26'754.00, par rapport à 2016.
- ▀ Le bilan présente un total des actifs de Fr. 5'310'420.00.
- ▀ L'endettement net s'élève à Fr. 1'487'051.00.
- ▀ La dette nette par habitant s'élève à Fr. 2'054.00 (724 habitants au 31.12.2017) en diminution de Fr. 48.00.

BILAN AU 31.12.2017

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2017	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2017
1	ACTIF	4'874'074.97	8'462'081.06	8'025'736.02	5'310'420.01
10	Liquidités	581'441.13	3'374'265.25	3'020'829.35	934'877.03
100.00	Caisse	2'858.85	3'892.50	3'221.75	3'529.60
101.00	CCP 17-2977-9	10'329.45	28'476.45	5'938.85	32'867.05
101.02	BPR non-identifiés		0.20		0.20
101.03	CCP Dons rénovation Chapelle Nierlet	1'012.68	250.00	62.35	1'200.33
102.00	BCF 30 01 129.326-08 compte-courant	567'249.25	2'777'258.80	2'453'621.05	890'887.00
102.02	Opération de virement salaires		293'777.50	293'777.50	
103.00	Raiffeisen Grolley 11641.02 compte-courant		-4.50	246'740.55	6'264.95
103.01	Raiffeisen St-Gall 446250.59 Compte-courant		-4.40	17'467.30	128.30
11	AVOIRS	-677'365.83	2'935'795.12	3'035'301.77	776'872.48
111.00	Trésorerie de l'Etat	11'396.31	720'044.50	743'500.45	12'059.64
112.31	Débiteur impôt anticipé	31.84	3.50		35.34
115.00	Débiteurs divers	156'075.93	829'858.12	852'970.72	132'963.33
115.06	Débiteurs impôts 2006	1'349.00		1'349.00	
115.07	Débiteurs impôts 2007	1'638.50	708.30	1'638.50	708.30
115.08	Débiteurs impôts 2008	888.10	1'140.50		2'028.60
115.09	Débiteurs impôts 2009	3'607.60	1'004.90	2'640.00	1'972.50
115.10	Débiteurs impôts 2010	2'109.00	913.05	2'109.00	913.05
115.11	Débiteurs impôts 2011	2'036.60	927.85	1'784.00	1'180.45
115.12	Débiteurs impôts 2012	106'479.20	895.15	5'141.80	102'232.55
115.13	Débiteurs impôts 2013	5'170.20	1'635.40	-549.85	7'355.45
115.14	Débiteurs impôts 2014	29'217.75	14'315.30	38'039.45	5'493.60
115.15	Débiteurs impôts 2015		-88'990.75	157'847.35	1'784.50
115.16	Débiteurs impôts 2016		-908'375.11	297'477.25	87'348.16
115.17	Débiteurs impôts 2017		790.75	931'354.10	930'563.35
12	PLACEMENTS	262'317.50	87.95	35.40	262'370.05
120.10	Raiffeisen Grolley 11641.05 Epargne	14'190.00	12.40		14'202.40
120.20	Raiffeisen Grolley 11641.01 Taxes épuration	2'694.55		35.40	2'659.15
120.30	Raiffeisen Grolley 11641.39 Epargne PC	86'319.95	75.55		86'395.50
123.00	Immeubles loués-parchets	159'113.00			159'113.00
13	ACTIFS TRANSITOIRES	1'483'837.05	1'632'915.34	1'473'073.80	1'643'678.59
139.10	Autres actifs transitoires	1'470'116.45	1'632'915.34	1'470'116.45	1'632'915.34
139.20	Reprise mobilier cercle scolaire Noréaz-Ponthaux-Prez	13'720.60		2'957.35	10'763.25

BILAN AU 31.12.2017

Compte		Désignation	Bilan au		Mouvement		Bilan au	
			01.01.2017		Débit		31.12.2017	
14		PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3'189'833.12			519'017.40	496'495.70	3'212'354.82
140.00		Terrains	112'757.30					112'757.30
141.00		Divers ouvrages de génie civil	102'122.55				102'122.55	
141.16		Route Ponthaux-Grolley	224'486.55				43'825.00	180'661.55
141.18		Eaux usées:Réfection de la zone C45 STAP	1.00					1.00
141.22		PGGE Plan général évacuation des eaux	800.00				800.00	
141.23		Rte de Nierlet-les-Bois	19'751.75				19'751.75	
141.24		Drainage Chemin En Boulez	48'304.30					48'304.30
141.25		Réfection chemin En Boulez	69'532.45				69'532.45	
141.32		Sentier du Bois du Puits	58'284.90				2'000.00	56'284.90
141.33		Rénovation Routes (Grama et Fenetta)	119'879.05				15'235.00	104'644.05
141.35		Rénovation STAP	55'000.00				55'000.00	
141.36		Rénovation Route de Nierlet	31'624.20					31'624.20
141.37		Rénovation cimetière	45'971.95				2'190.00	43'781.95
141.38		Route des Trois Sapins et traversée ruisseau	25'243.00					25'243.00
141.39		Raccordement séparatif Route en Beaumontant	67'695.40				31'931.55	35'763.85
141.41		Collecteur d'eaux usées Chemin de l'Eglise	27'018.40					27'018.40
141.62.00		Etude préI. réfect. route Grolley - Ponthaux	19'584.80			150.00		19'734.80
141.62.01		Rénovation route Grolley - Ponthaux				427'313.75		427'313.75
143.00		Divers bâtiments communaux	410'031.70				3'300.00	406'731.70
143.15		Parc informatique Ecole	21'142.40				21'142.40	
143.20		Salle, abri PC, buvette FC, local du feu	706'352.40				25'568.00	680'784.40
143.29.00		Rénov. Réamé. 2 salles classes + administration	39'893.30				1'995.00	37'898.30
143.29.01		Installation 4 beamers (école)				9'570.00		9'570.00
143.30		Rénovation Auberge communale	426'338.75				13'517.00	412'821.75
143.32		Lave-vaisselle Auberge (2015)	7'700.40					7'700.40
143.34.00		Entretien terrain de foot (muret)				9'190.80		9'190.80
143.40		Rénovation Ecole	306'246.00				9'865.00	296'381.00
143.50		Révision du PAL	39'895.05				5'985.00	33'910.05
143.51		Révision du PAL 2ème phase	5'194.90			40'681.10		45'876.00
143.942.00		Rénovation Chapelle Nierlet (2016)	29'462.72					29'462.72
146.00		Mobilier, machines, véhicules	55'232.50			24'351.95	56'060.00	23'524.45
146.11		Bus scolaire	40'900.00				11'175.00	29'725.00
146.12		Cible société de Tir (2015)	10'000.00					10'000.00
146.13		Assainissement terrain foot (2015)	10'000.00					10'000.00
146.14		Rénovation routes Nierlet-Ponthaux (2015)	15'991.85				1'205.00	14'786.85
146.15		Assainissement éclairage publique (2015)	12'131.00				2'140.00	9'991.00
146.16		Raccordement conduite Julmy (2015)	10'904.75					10'904.75
146.71.00		Installation 2ème pompe STAP (2016)	14'357.80			7'759.80	2'155.00	12'202.80
149.15.00		Installation de Tir						7'759.80

BILAN AU 31.12.2017

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2017	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2017
15	Participations	34'012.00			34'012.00
155.00	Particip.au capital-actions de Châtillon	18'012.00			18'012.00
155.01	Part du Capital-actions du Service Social Sarine Ouest	16'000.00			16'000.00
2	PASSIF	4'874'074.97	519'969.55	956'314.59	5'310'420.01
20	Exigibles	55'555.65	55'555.65	77'248.80	77'248.80
200.01	Créanciers divers	55'555.65	55'555.65	77'248.80	77'248.80
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME	2'223'525.60	327'637.35	628'000.00	2'523'888.25
221.01	11641.21/1 BR Prêt taux fixe	130'000.00			130'000.00
221.02	11641.22/1 BR prêt taux fixe	117'000.00			117'000.00
221.03	11641.27/1 BR prêt taux fixe	123'200.00			123'200.00
221.04	11641.30/1 BR prêt taux fixe	103'000.00			103'000.00
221.041	11641.34/1 BR prêt taux fixe	100'000.00			100'000.00
221.06	11641.56/1 BR prêt taux variable	226'605.00	224'680.00	188'000.00	189'925.00
221.07	11641.79/1 BR prêt taux fixe	100'000.00	100'000.00		
221.08	11641.84/1 BR prêt taux fixe	110'000.00			110'000.00
221.09	11641.86/1 BR prêt taux fixe	100'000.00			100'000.00
221.10	11641.89/1 BR prêt taux fixe	100'000.00			100'000.00
221.11.01	BCF 467.751-06 - prêt taux fixe			440'000.00	440'000.00
221.13	446250.89/1 BR prêt taux fixe	1'000'000.00			1'000'000.00
221.41	c/c Mobilier Noréaz	6'094.00	1'219.00		4'875.00
221.42	c/c Mobilier Prez	3'771.00	967.25		2'803.75
221.43	c/c Mobilier Ponthaux	3'855.60	771.10		3'084.50
24	PROVISIONS	170'000.00			170'000.00
240.00	Provision pour pertes s/débiteurs	80'000.00			80'000.00
240.01	Provision litiges / contentieux impôts	90'000.00			90'000.00
25	PASSIFS TRANSITOIRES	136'776.55	136'776.55	141'279.80	141'279.80
259.00	Passifs transitoires	136'776.55	136'776.55	141'279.80	141'279.80
28	RESERVES	553'041.06		83'032.30	636'073.36
280.00	Réserve fonds construction abris PC				103'303.40
280.01	Réserve fonds chapelle Nierlet	103'303.40		250.00	250.00
280.02	Réserve approvisionnement en eau	181'213.91		66'003.10	247'217.01
280.03	Réserve protection des eaux	33'389.95		16'779.20	50'169.15
282.0	Réserve de la police du feu	5'000.00			5'000.00
282.1	Réserve pour achat terrains ou batiments futurs	75'133.80			75'133.80

Compte		Désignation	Bilan au 01.01.2017		Mouvement		Bilan au 31.12.2017	
					Crédit			
282.5		Réserve ordures		30'000.00				30'000.00
282.6		Réserve pour travaux futurs		125'000.00				125'000.00
29		Fortune		1'735'176.11		26'753.69		1'761'929.80
290.00		Fortune nette		1'735'176.11				1'735'176.11
290.01		Résutat en cours				26'753.69		26'753.69
ENGAGEMENT HORS BILAN								
AU 31 DECEMBRE 2017								
		Réseau Santé de la Sarine pour les services médico-sociaux			CHF	105'341.00		
		Association du cycle d'orientation de la Sarine- Campagne et du Haut Lac Français			CHF	281'541.00		
		TOTAL DES ENGAGEMENTS HORS BILAN			CHF	386'882.00		

Investissements réalisés en 2017

► Révision du PAL (2^{ème} phase)

En décembre 2016, un crédit supplémentaire avait été accepté pour le montant de Fr. 35'000.00, destiné aux honoraires du bureau d'urbanistes pour terminer les travaux du PAL.

En 2017, Fr. 45'626.10 ont été dépensés et une subvention de Fr. 4'945.00 a été allouée de la part de la Cité de l'énergie pour financer le plan des énergies inclus dans le PAL.

Pour l'instant cet investissement présente un dépassement de Fr. 5'681.10. La deuxième phase n'étant pas encore terminée, un crédit complémentaire sera demandé au terme de la révision.

► Assainissement des installations de tir

Lors de l'assemblée du 14 décembre 2016 un crédit d'investissement pour l'assainissement des installations de tir d'un montant de Fr. 10'000.00 a été accepté.

En 2017, des travaux d'investigation ont été effectués pour le montant de Fr. 7'759.80, payé par les liquidités.

Le solde de Fr. 2'240.20 est reporté en 2018 pour la finalisation de l'étude.

Investissements réalisés en 2017

► Installation de 4 beamers (école)

L'assemblée du 14 décembre 2016 a accepté le crédit pour l'installation de 4 beamers dans les salles de classes à l'école de Ponthaux d'une valeur de Fr. 11'000.00.

L'installation a été effectuée début 2017, pour le montant de Fr. 9'570.00 payé par les liquidités.

► Entretien du terrain de foot (muret)

Lors de l'assemblée du 14 décembre 2016, un crédit de Fr. 10'000.00 a été accepté pour la rénovation d'un muret longeant le terrain de foot.

Les travaux ont été réalisés pour le montant total de Fr. 9'190.80 et réglés par les liquidités.

► Réfection de la route Ponthaux - Grolley

Un crédit de Fr. 440'000.00 a été voté en assemblée du 17 mai 2017 pour la réfection de la route Ponthaux-Grolley.

Les travaux ont été réalisés à la satisfaction de tous en été 2017, pour le montant total de Fr. 427'313.75. Ils ont été financés par un emprunt bancaire.

COMPTES D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	7'759.80		10'000.00			
15	Militaire	7'759.80		10'000.00			
15.501.1	Assainissement des installations de Tir	7'759.80		10'000.00			
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	9'570.00		11'000.00		39'893.30	
21	Cycle scolaire obligatoire	9'570.00		11'000.00			
21.506.0	Installations 4 beamers (école)	9'570.00		11'000.00			
29	Bâtiment scolaire et administratif					39'893.30	
29.501.3	Rénovation-réamgmt. 2 salles de classes + administration					39'893.30	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	9'190.80		10'000.00			
34	Sports	9'190.80		10'000.00			
34.501.31	Entretien du terrain de foot (muret)	9'190.80		10'000.00			
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	427'463.75	43'800.00	440'000.00		19'584.80	
62	Routes communales et génie civil	427'463.75	43'800.00	440'000.00		19'584.80	
62.502.5	Etude préliminaire réfection routes Grolley-Ponthaux-Nierlet	150.00				19'584.80	
62.502.51	Réfection de la route Ponthaux - Grolley	427'313.75		440'000.00			
62.606.0	Mobilier, machines, véhicule		43'800.00				
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	40'681.10	58'620.15	35'000.00		21'735.95	41'593.50
70	Approvisionnement en eau		26'688.60				27'033.80
70.610.0	Taxes de raccordement		26'688.60				27'033.80
71	Protection des eaux		31'931.55			14'357.80	14'559.70
71.506.1	Installation 2ème pompe STAP					14'357.80	
71.610.0	Taxes de raccordement		31'931.55				14'559.70
79	Aménagement du territoire	40'681.10		35'000.00		7'378.15	
79.501.2	Révision du PAL					2'183.25	
79.501.21	Révision du PAL 2ème phase	40'681.10		35'000.00		5'194.90	
9	FINANCES ET IMPOTS	102'420.15	494'665.45			156'886.72	196'507.27
94	Gérance de la fortune et des dettes					115'293.22	
942	Immeubles du patrimoine financier					115'293.22	

COMPTES D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2017

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
942.503.8	Rénovation Chapelle					115'293.22	
99	Postes non ventilables	102'420.15	494'665.45			41'593.50	196'507.27
99.590.00	Report des investissements	102'420.15				41'593.50	
99.690.00	Report des investissements		494'665.45				196'507.27
1	ORDRE PUBLIC	7'759.80		10'000.00			
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	9'570.00		11'000.00		39'893.30	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	9'190.80		10'000.00			
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	427'463.75	43'800.00	440'000.00		19'584.80	
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	40'681.10	58'620.15	35'000.00		21'735.95	41'593.50
9	FINANCES ET IMPOTS	102'420.15	494'665.45			156'886.72	196'507.27
	TOTALISATION	597'085.60	597'085.60	506'000.00		238'100.77	238'100.77
	Résultat				506'000.00		

Nouveaux investissements

■ Rénovation de la cuisine de la salle communale

La cuisine de la salle communale a un besoin urgent d'être rénovée.

En effet, depuis quelques mois plusieurs appareils électroménagers sont tombés en panne et ne sont plus réparables.

Il est à relever que l'îlot central comprenant le plan de cuisson professionnel et le chauffe-plats, acheté d'occasion lors de la construction de la salle communale en 1999, n'est plus fabriqué et les pièces de rechanges deviennent introuvables.

Le Conseil communal propose un réagencement complet de la cuisine, comprenant de nouveaux appareils performants et pratiques tels qu'un four, un fourneau avec quatre plaques de cuisson, un steamer vapeur ainsi qu'un nouveau lave-vaisselle.

Le projet comprend également la pose d'un buffet pour un rangement plus pratique de la vaisselle et le déplacement de la hotte de ventilation.

Montant du crédit demandé

Equipement (selon devis)	Fr. 43'000.00
Menuiserie (selon devis)	Fr. 7'000.00
Sanitaire-électricité-carrelage (selon devis)	Fr. 10'000.00
Divers et imprévus	Fr. 5'000.00
Total	Fr. 65'000.00

Plan financier

Intérêt au taux de 2%	Fr. 1'300.00
Amortissement de 15%	<u>Fr. 9'750.00</u>
Charges financières annuelles	Fr. 11'050.00

Financé par un emprunt bancaire.



Important
Information

Informations communales



Important
Information

Déchetterie

Depuis le 1^{er} mars 2017, la déchetterie ouverte de Ponthaux a été réorganisée, afin d'optimiser les coûts de transport des déchets.

Les deux conteneurs pour le plastique ont été supprimés.

En effet, malgré nos nombreuses demandes, beaucoup de plastiques non conformes y étaient déposés au lieu d'être jetés dans le sac poubelle (emballages souillés tels que emballages de viande, poisson, gobelets de yogourt ; cuvettes de WC, bottes en caoutchouc, etc.). Ce genre de plastique ne pouvant être recyclé, tout le contenu des bennes devait être acheminé pour incinération.

■👉 Nouveauté

- Une benne plus grande a été installée pour le papier.
- Un conteneur avec broyeuse sert au recyclage des boîtes de conserve en fer blanc **ET** des boîtes ALU. Les matériaux sont ensuite triés à l'aide d'un aimant.
- Des collectes supplémentaires pour les encombrants sont organisées tous les deux mois sur la place de l'école.
- Les deux collectes principales (vacances de Pâques et d'automne) restent en vigueur.

■👉 Organisation

■👉 Collectes des encombrants organisées tous les deux mois :

Durant ces journées, les encombrants sont pris en charge, **sauf la ferraille, les appareils électriques ou électroniques et les matériaux inertes (pots en terre cuite, vaisselle, etc.)** Les meubles seront débarrassés de leurs parties métalliques.

Les emballages plastiques n'ayant pas été jetés à la poubelle peuvent également y être déposés.

■ Collecte des encombrants bisannuelle :

Ce sont les collectes habituelles où **tous les** encombrants sont collectés. Durant ces journées tous les encombrants sont pris en charge, y compris la ferraille, les appareils électriques ou électroniques, les matériaux inertes.

Le tout ménage habituel est distribué avant la collecte.

Pour les prochaines collectes, le planning ci-dessous figure également sur le site internet à la rubrique « Environnement ».

PLAN DES COLLECTES 2018

Bennes encombrants, plastiques et bois : SAUF ferraille, électronique-électrique, déchets inertes tels que terre cuite, faïence, etc...

30 juin 2018 7h30 – 12h00

Bennes encombrants, plastiques et bois : SAUF ferraille, électronique-électrique, déchets inertes tels que terre cuite, faïence, etc...

8 septembre 2018 7h30 – 12h00

Bennes encombrants, plastiques, bois, ferraille, DCMI (terres cuites, etc.) et divers :

26 octobre 2018 8h00 – 11h30 - 13h30 – 17h30

27 octobre 2018 8h00 – 11h30

Bennes encombrants, plastiques et bois : SAUF ferraille, électronique-électrique, déchets inertes tels que terre cuite, faïence, etc...

15 décembre 2018 7h30 – 12h00

Horaires de la déchetterie

Lundi – vendredi

7h30 – 12h00

13h00 – 18h00

Samedi

8h00 – 12h00

13h30 – 17h00

Dimanche et jours fériés

Fermé

■ GAZON

Dès le 1^{er} janvier 2018, une nouvelle convention a été signée avec l'entreprise RCAgro à Grolley pour le dépôt de tous les déchets verts.

A cet effet, les déchets de tonte des gazons ne peuvent plus être apportés chez les agriculteurs de la commune, mais doivent être acheminés à la déchetterie verte de Grolley. Le gazon sera déposé sur le tas de branches déjà en place.

■ Branches de tailles et déchets de jardin

Comme par le passé, ce bois peut être acheminé à la déchetterie verte, derrière le Landi à Grolley.

Le gérant de cette place demande à ce que le formulaire ci-dessous, disponible à l'entrée de la déchetterie, soit rempli lors de chaque dépôt.

 Rte du P.A.A. 27 / 1772 Grolley	Numéro de plaque		Date	
	Lieu du chantier		Heure	h.
	Nom et adresse du client ou du transporteur			
Matériaux (départ)	Volume m3	Déchets Minéraux (Arrivée)	Volume m3 ou Litres	
Grave recyclé 0/30		Béton, cailloux plus gros que 60 cm.		
Grave recyclé 0/60		Béton, ciments, pierres		
Limon de butte		Tuiles, Briques rouge		
Gravier gras d'Enney 0/16		 Les carrelages sont strictement interdits		
Gravier gras du Jura 0/20				
Gravier concassé lavé 16/32				
Pierre triée d'Enney 100/200		Déchets verts (Arrivée)	Volume m3 ou Litres	
Pierre triée Jura 100/200				
Chaille de drainage " Enney" 30/60		Branches de taille		
Terre végétale		Bois provenant d'abattage		
Terre de remblais		Souches et racines		
		Gazon		
		Signature :		

Si vous avez une question, merci d'appeler le 026 / 475 13 20 ou le 079 / 371 74 35

Le conseil communal

Constructions le long des routes et de minime importance

Nous devons fréquemment répondre aux questions des citoyens concernant les distances à respecter pour planter une haie ou ériger un mur ou une clôture le long d'une route, ainsi que les démarches à effectuer pour construire un cabanon de jardin ou une piscine.

Nous vous donnons ci-après quelques règles tirées de la loi sur les routes du 15 décembre 1967 et de son règlement d'exécution et de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions du 2 décembre 2008.

Distance à la route

Art. 93a 1. Murs et clôtures

¹ Les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhausés à moins de 1.65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques.

² Les clôtures en fil de fer barbelé sont interdites.

³ La hauteur maximale des murs et clôtures implantés à 1.65 m de la chaussée est de 1 mètre dès le niveau du bord de la chaussée correspondant. Au-delà de cette distance de 1.65m, une hauteur supérieure est admise, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour la visibilité des usagers.

⁵ Le règlement d'exécution définit les types de clôtures légères ou provisoires qui peuvent être implantées à 75 centimètres du bord des chaussées, le long des routes communales et des chemins publics de dévestiture situés dans la zone à bâtir. (Sont notamment considérées comme clôtures légères celles qui sont facilement déplaçables et ce à peu de frais, telles que les clôtures électriques à bétail, les clôtures constituées de piquets reliées par des fils de fer ou de lattes de bois).

Art. 94 2. Haies vives

¹ Sur les tronçons rectilignes, les branches de haies vives doivent être distantes d'au moins 1.65m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1^{er} novembre.

² Elle ne doivent pas d'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.

³ Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Art. 95 3. **Arbres**

Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 mètres du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 mètres au-dessus de la chaussée.

Constructions

Art. 135 (LATec) Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions. **Obligation de permis**

¹Sont soumises à l'obligation d'un permis de construire toutes les constructions et installations conçues pour durer, qui ont un lien étroit avec le sol et sont propres à influencer le régime d'affectation de celui-ci, en apportant une modification sensible à l'aspect du terrain, en chargeant les réseaux d'équipement ou en étant susceptibles de porter atteinte à l'environnement.

²L'obligation du permis s'étend également aux changements d'affectation de locaux, aux remblais et déblais, à la démolition de constructions et installations et à l'exploitation de matériaux

Selon la procédure simplifiée

Art. 85 (ReLATec) règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions.

¹Sont soumis à l'obligation d'un permis de construire selon la procédure simplifiée :

a) les murs de soutènement d'une hauteur maximale de 1,20 m par rapport au terrain naturel et les murs de clôture ;

b) les travaux d'entretien, de réparation, de rénovation de façades et de toitures qui modifient sensiblement l'aspect de l'ouvrage ;

c) les changements d'affectation de locaux et les modifications d'installations qui ne nécessitent pas de travaux ni ne sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement ou aux eaux ;

d) les changements de système de chauffage, y compris les travaux nécessaires à l'aménagement de la nouvelle installation ;

...

g) les déblais et remblais d'une hauteur maximale de 1,20 m par rapport au terrain naturel et dont la surface n'excède pas 500 m² ;

...

j) les autres constructions et installations de peu d'importance qui ne sont pas utilisées ni utilisables pour l'habitation et le travail, telles qu'antennes de radio, abris pour petits animaux (poulaillers, clapiers...), garages, couverts à voitures ou places de stationnement, cabanes de jardin, couverts, jardins d'hiver non chauffés, biotopes, piscines privées.

Pour les constructions faisant l'objet d'une demande de permis selon la procédure simplifiée, il est nécessaire de déposer un dossier comprenant : un plan de situation mentionnant la nouvelle construction en rouge ; les fiches techniques avec les dimensions de l'objet soumis à un permis et le cas échéant la signature des voisins mentionnant leur accord.

Dispense de permis (art. 135 al. 3 LATeC)

1 Ne sont pas soumis à un permis de construire :

a) les travaux d'entretien et de réparation qui ne modifient pas sensiblement l'aspect de l'ouvrage ;

b) les petites installations annexes telles qu'antennes paraboliques, terrasses de jardin non couvertes, cheminées de jardin privées, installations privées de jeux pour enfants, piscines (démontables ou gonflables) sans circuit de traitement d'eau non couvertes et non chauffées ;

c) les installations et aménagements des espaces extérieurs ou de jardins tels qu'escaliers, fontaines, sculptures ;

d) les clôtures ;

e) les serres et tunnels d'exploitation maraîchère ou horticole à caractère saisonnier démontés à la fin de la saison ;

2 La procédure simplifiée doit toutefois être suivie lorsque les constructions et installations énumérées aux lettres a à d se situent dans un secteur faisant l'objet d'une mesure de protection et lorsqu'elles sont en relation avec un bâtiment protégé.

3 Les installations solaires dispensées de permis au sens du droit fédéral doivent être annoncées à la commune trente jours avant le début des travaux. Les plans et documents qui doivent être joints à l'annonce sont définis dans les directives édictées par la Direction (art. 89 al. 2).

L'Administration communale se tient à disposition pour toutes autres informations utiles.



- SUBVENTION ÉTUDIANTS (ES) -

Cette année encore, le Conseil communal a prévu de faire un geste pour les étudiants de notre commune ayant terminé leur scolarité obligatoire et fréquentant une école d'enseignement secondaire du deuxième degré. (S2)

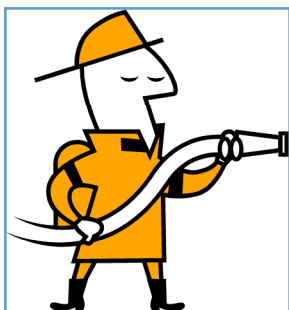
Cette subvention communale d'un montant de Fr. 100.00 est attribuée par année civile, une seule fois par année, aux étudiants et étudiantes âgés de 16 à 25 ans qui en font la demande.

Nous apprécions que l'étudiante ou l'étudiant concerné (e) se présente en personne à l'Administration communale, muni (e) d'une attestation valable de l'école suivie.

- TAXE NON POMPIER –

<i>Exonération de la taxe pour les étudiants (es) et apprentis (es)</i>
--

La taxe non pompier d'un montant de Fr. 60.— est facturée annuellement, dès l'année des 20 ans et jusqu'à 50 ans.



Le règlement communal prévoit une exonération de cette taxe pour les étudiants (es) et apprentis (es) jusqu'à l'âge 25 ans, sur présentation de l'attestation de l'école suivie ou du contrat d'apprentissage.

- TAXE ORDURES -

La taxe de base Fr. 60.—pour les déchets est facturée annuellement, dès l'année des 18 ans.

Le règlement communal ne prévoit pas d'exonération de la taxe pour les étudiants (es) et apprentis (es).



Couteaux suisses avec les armoiries de la Commune en vente au bureau communal



Couteau de la marque Swiza



Couteau de la marque Swiza



JUBILAIRE

Depuis la dernière édition du bulletin d'information,
nous avons eu l'honneur de fêter les 90 ans
De



Madame Marie-Louise Jakob
née le 11 avril 1928

A l'occasion de son anniversaire, une délégation du conseil
communal lui a rendu visite et lui a offert un présent, au
nom de la population de notre commune.



Important
Information

Informations diverses



Important
Information

Arrêter de fumer, vous y pensez ?

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



Coaching stop-tabac
en 4 séances



Cours stop-tabac
en groupe
en 4 séances

1. Faire le point

- Analyser ses habitudes de consommation
- Différencier les avantages et les inconvénients du changement
- Planifier l'arrêt

2. Préparation

- Identifier ses ressources, forces, obstacles
- Développer des alternatives
- Définir un programme personnalisé

3. Action

- Arrêter
- Appliquer les stratégies pour maintenir la décision

4. Consolidation

- Renforcer les acquis
- Anticiper les situations à risques et prévenir les rechutes
- Evaluer le changement

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

Tarifs

- Coaching individuel **CHF 200.-**
- Cours de groupe **CHF 150.-**
- Entretien d'orientation **CHF 50.-**

Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

La forêt après les tempêtes de janvier

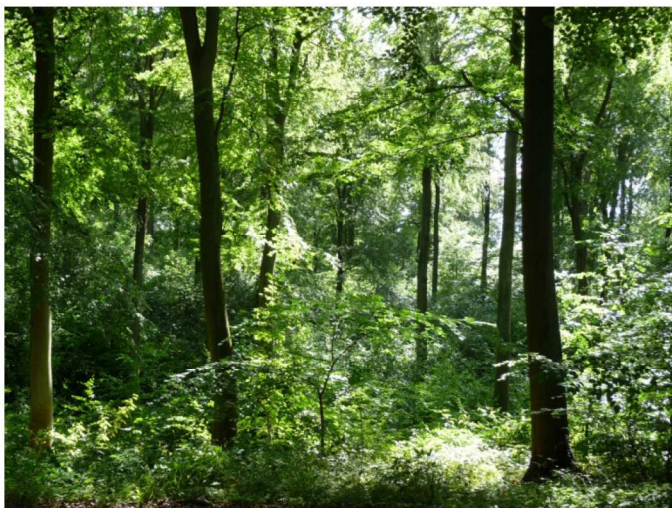
Le travail des équipes forestières est parfois critiqué !

Le spleen du forestier-bûcheron

Janvier fut un mois agité, Eole nous ayant gratifié d'une intensité particulièrement généreuse cette année en plaine comme en montagne. Arbres cassés et renversés, chemins barrés, infrastructures abîmées font partie du lot de ces intempéries. Les équipes forestières ont parfois subi la foudre de promeneurs frustrés ou mécontents. L'image de la forêt avait changé. La balade habituelle n'était plus praticable. Pour ne pas arranger les choses, la météo bien arrosée de ce début d'année a rendu les conditions de débardage délicates. La circulation d'engins forestiers sur des pistes détrempées laisse de profondes cicatrices et provoque l'incompréhension du visiteur. Pourtant, tout a été mis en œuvre afin de rétablir au plus vite les situations urgentes et assurer l'ouverture des pistes et chemins, ceci parfois dans des situations compliquées voire carrément dangereuses. Les équipes manifestent parfois un certain découragement et dépit face au peu de reconnaissance pour le travail réalisé et les critiques essuyées.

En forêt, la détente d'abord

Ces réactions nous amènent à penser que le rôle d'accueil de la forêt a pris une ampleur considérable si ce n'est démesurée ces dernières années. La pratique de certaines disciplines a littéralement explosé. Ceci n'est pas sans conséquence quant à l'exploitation et l'entretien de nos forêts. Une attention toute particulière doit désormais être vouée à la dimension sociale que remplit ce milieu naturel. La production de bois en plaine arrive au second voire au 3^{ème} rang des préoccupations de notre société. Pourtant, rappelons-le, la mise en valeur de ce matériau permet d'exploiter une matière première indigène, écologique, au bilan CO₂ neutre. Ce n'est pas moins l'équivalent de 5 millions de litres de mazout qui sont produits en bois-énergie chaque année dans les districts de la Sarine et du Haut-Lac.



Propriétaires mal récompensés

Les arbres renversés sont souvent dispersés aux quatre coins de la forêt. La mise en place de nombreux petits chantiers a pour conséquence un fort renchérissement de l'exploitation des bois. C'est pourquoi et dans certains cas, ces arbres sont abandonnés à la nature qui en fait le meilleur des usages. En effet, ces laissés-pour-compte contribueront à améliorer la biodiversité du milieu. En revanche, les propriétaires ne sont pas indemnisés pour ces coûts supplémentaires provoqués par la multitude de modestes chantiers ; ils doivent en plus faire face à un prix de vente souvent inférieur puisque certains bois sont cassés ou fendus.



Interventions délicates et dangereuses dans un tel « mikado »

Un juste équilibre

Une forêt bucolique, des sous-bois tapissés de mousses vertes ou encore l'impression du « propre en ordre » souvent recherchés ne sont pas toujours possibles. La nature dispose sans autre forme de considération, crée et anéantit à son bon vouloir. Les desiderata de l'homme lui sont totalement étrangers. Nous devons l'accepter avec humilité. Les exploitations pratiquées ont pour but de maintenir durablement les fonctions de la forêt ; l'accueil en est un aspect mais il ne faut pas oublier la production de bois, la protection contre les dangers naturels et la biodiversité. La forêt ne peut pas toujours revêtir son plus bel appareil. Il faut savoir l'accepter.

Nous vous souhaitons néanmoins de très belles promenades forestières !

Hauterive, février 2018

F. Schneider, chef du 1^{er} arrondissement forestier

***Vous voulez tester une liseuse ?
L'emprunt d'un e-book vous paraît complexe et
inaccessible ?***

Cet atelier pratique est fait pour vous.



**Mercredi 2 mai de 18h30 à 20h30
à la Bibliothèque régionale d'Avry**

Des bibliothécaires de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire sont à votre disposition pour tester et vous présenter FReBOOKS (utilisation, fonctionnement, téléchargement, etc).

www.frebooks.ch propose des e-books en français, allemand et anglais pour les adultes.

***matériel à votre disposition
venez avec le vôtre si vous le souhaitez
gratuit et sans inscription***



Nouvelles cartes nationales 1:25 000 pour la région de Berne-Fribourg

Les premières feuilles de la nouvelle carte nationale de la Suisse à l'échelle 1:25 000 sont disponibles depuis début 2018 pour la région de Berne-Fribourg. Les douze feuilles couvrent une étendue allant de Münsingen à l'est à Moudon et Neuchâtel à l'ouest. Les nouvelles cartes amènent des améliorations pour leur utilisation numérique. Le graphisme a aussi été adapté, sans altérer la qualité exigée par les clients, qui fait la renommée de nos cartes.

Pour la première fois depuis 60 ans, le graphisme a été considérablement remanié, modifiant beaucoup leur aspect : les nouvelles cartes sont plus colorées. Ainsi, les frontières communales sont désormais indiquées en violet et les tracés des chemins de fer en rouge. Le réseau routier est lui-aussi coloré selon l'importance des routes : la distinction se fait en fonction de la largeur de la chaussée utilisable et en faisant la différence entre les surfaces goudronnées ou non. Une autre nouveauté est une nouvelle police de caractères qui confère plus d'harmonie et de lisibilité aux nouvelles cartes.

En dépit du nouveau processus de production et du graphisme plus moderne, la particularité majeure des cartes nationales suisses reste inchangée : la grande qualité des contenus, exigée et appréciée de tous les utilisateurs. Et même si beaucoup d'étapes de fabrication sont désormais automatisées, la nouvelle œuvre cartographique requiert toujours beaucoup de travail manuel et des contrôles de qualité minutieux. La représentation des rochers et des reliefs qui a fait la renommée mondiale des cartes suisses a été reprise et actualisée. Ainsi le caractère des fameuses cartes nationales suisses à l'échelle 1 :25 000 reste intact.

Les feuilles suivantes sont disponibles et peuvent être consultées en ligne sur **map.swisstopo.admin.ch** :

1164 Neuchâtel
1165 Morat
1166 Berne
1167 Worb

1184 Payerne
1185 Fribourg
1186 Schwarzenburg
1187 Münsingen

1204 Romont
1205 Rossens
1224 Moudon